

Séance du 14 Mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatorze Mars à quatorze heures, les membres du conseil d'administration légalement convoqués le trois Mars se sont réunis à la mairie sous la présidence de Régis FORVEILLE Maire.

Étaient présents: M. Bruno BOUVIER, vice-président, Michèle GILLES, Julie FOUCREAU, Jeannine POTEAU, Josette LAVANIER, Jeanine HATTE, Gérard GOUGEON.

Madame Josette LAVANIER est élue Mairie

1. M. 0323: Compte de gestion 2022

Le conseil d'administration approuve le compte de gestion 2022 dressé par M. Paul RICHOU, trésorier de l'école et autres aux mêmes chiffres que le compte administratif 2022.

2. M. 0323: Compte administratif 2022

Sous la présidence de M. Bruno BOUVIER, vice-président, M. Régis FORVEILLE, président, ayant quitté la salle sans participer aux débats ni au vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le compte administratif 2022.

3.11.0323

AffectationRésultat 2012

la commission décide de réparer les résultats, liés au compte administratif 2012, à la clôture de l'exercice, de la façon suivante:

- Section d'investissement: cette section présente un déficit de clôture de 3160,46€ qui sera repris au budget 2013

- Section de fonctionnement: cette section présente un excédent de clôture de 41.804,79€ qui sera affecté comme suit:

• Article 1068: 4000€

• Article 110: report en fonctionnement: 37.804,79€

4.11.0323

Budget 2013

A l'unanimité, le conseil d'administration approuve le budget 2013 présenté par le président et arrêté comme suit:

Fonctionnement: dépenses = recettes = 56.805€

Investissement: dépenses = recettes = 17.961€

Questions diverses

- Famille Ukrainiennes: M. Foville informe que la commune a pris en charge le paiement du carénant des véhicules des 2 familles accueillies sur période par des particuliers. Cette aide prendra fin le 31 mars prochain. L'équipement scolaire, la cantine et le coque a été également de francs, par la commune en partenariat avec familles rurales qui n'a pas mis en recouvrement les frais d'accueil de soins des 3 enfants, pour la somme de 439€.

Au vu de la délibération du 13 septembre 2012 concernant l'attribution de places au crèche d'été, M. Foville propose que la commune rembourse cette somme à familles rurales pour 2012 et 2013. Ce qui ne dépasse pas le budget de 300€/an/enfant. A l'unanimité, le conseil d'administration accepte.

- Repas 2013: l'animation musicale de 2012 ayant donné entière satisfaction, les professeurs vont être recontactés. Le restaurant de la Croixille va être sollicité pour le repas fixé au 8 novembre.

- Monsieur Foville informe le conseil de la démission de Michiel Gibet de ses fonctions d'élu municipal. Les deux suivants de la liste n'ayant pas souhaité le remplacer, le conseil d'administration n'a donc plus que 8 membres.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h45.

Public le 11/11/23

Le Président
Régis Foville

La Secrétaire
Josette LAVANDIER
LAVANDIER